

DA 637 - 15.04

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 19 mai 2015

relative à un

CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU LIGNON

Vu l'article 30, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de procéder à la réfection des revêtements de sol de la place du Lignon, et l'opportunité qui s'offre de revoir l'ensemble des aménagements de cette place à l'occasion d'un projet global ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 30 OUI, soit à l'unanimité,

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 54'000.00 destiné à l'étude du réaménagement de la place du Lignon ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 54'000.00 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir ce crédit d'étude conjointement au crédit de réalisation. Au cas où cette étude n'était pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude serait amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement sous rubrique n° 62.331.